



# L'ESPRIT DE CONQUETE

Trésorerie Générale . Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.

Tel : 02 99 79 80 74

Internet : [www.tresor.cgt/fr/35](http://www.tresor.cgt/fr/35)

E-Mail : [cgt.035@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.035@cp.finances.gouv.fr)

=====

## Bilan de la campagne de notation 2005 et perspectives 2006

Le Directeur a réuni les OS le vendredi 10 février avec ce seul point à l'ordre du jour :

### Bilan 2005 en Ile et Vilaine :

#### Inspecteurs et huissiers :

69 agents notés hors 12<sup>ème</sup> échelon : 14 ont obtenu 3 mois de réduction et 21 ont obtenu 1 mois.

#### Catégorie B :

197 agents notés hors échelon terminal : 43 ont obtenu 3 mois de réduction et 61 ont obtenu 1 mois.  
1 agent a s'est vu attribuer une note d'alerte.

#### Catégorie C :

349 agents notés hors échelon terminal : 73 ont obtenu 3 mois de réduction et 112 ont obtenu 1 mois.

#### Recours :

**RP :** 1 recours en CAPC.

**Inspecteurs :** 2 recours en CAPL et 1 en CAPC. Résultat : une modification des appréciations.

**Cadres B :** 11 recours en CAPL et 3 en CAPC. Résultat : 1 agent a obtenu satisfaction en CAPL et 1 en CAPC.

**Cadres C :** 18 recours en CAPL et 3 en CAPC. Résultat : 2 agents ont obtenu satisfaction en CAPL et 2 en CAPC.

Rappelons qu'en local la Direction n'avait réservé qu'un mois pour les B et 4 pour les C, ce qui explique en partie les résultats de la CAP locale et **la preuve qu'il ne faut pas hésiter à aller en CAP centrale.**

#### Nationalement :

	Note d'alerte	Agents majorés	Recours CAPL	Recours CAPC
Receveur percepteur	1			14
Inspecteur	55	26	93	32
Huissiers	14	12		4
Cadres B	127	52	486	132
Cadres C	249	117	593	112

### **Campagne de notation 2006 :**

- Les notateurs de la TG sont réunis le 14 février après midi et les chefs de poste le mercredi matin.
- Il n'y a plus de notion de groupes comme l'an passé.
- **Chaque responsable d'unité va devoir faire une première proposition à la TG en indiquant pour chaque agent les propositions de gains (3 mois, 1 mois ou rien) et en établissant un classement pour affecter des priorités.**
- La TG veillera à ce que ces propositions rentrent dans le cadre départemental ou demandera dès lors au chef de poste ou de service de revoir ses propositions à la baisse.
- Il sera demandé aux notateurs de reconnaître si besoin est, la valeur des agents arrivés au dernier échelon de leur grade en les notifiant de (+ 0,2 ou + 0,6) sans incidence sur le capital mois affecté au DPT.
- Les agents dans la dernière année de l'avant dernier échelon de leur grade verront leur majoration en mois, gelée, car elle ne peut plus leur bénéficier, étant arrivés au dernier échelon avant que la notification de leur note ne leur soit adressée.
- Une attention particulière devra être effectuée envers les caissiers, particulièrement mal notés au vu des recours en CAPC et envers les AST.
- Les agents de catégorie C reclassés au 01 10 2005 dans l'échelon inférieur verront automatiquement leur note de référence baisser de 0,25 pts sans que cela ait une quelconque conséquence sur leur avancement et sans remise en cause de leurs « qualités ».

- Début de la campagne de notation : le 14 février 2006.
- Phase de simulation terminée avant le 17 février.
- Notification de la note aux agents pour le 14 avril.
- Cap locales de révision avant le 30 juin 2006.

Pour Mr Halbique :

C'est de façon exceptionnelle qu'on doit trouver des croix dans la case « excellent ».

« Donner une bonification, c'est de la facilité » et a rappelé que les cadres A étaient aussi notés sur leur façon de noter.

Ce qui revient à dire, si vous êtes « trop bon », attention au bâton.

#### Attribution pour le département en 2006 :

	Agents noter	à Agents apportant	Agents pouvant consommer	Mois attribués	Agents gagnant 3 mois	Agents gagnant 1 mois
<b>Cadres C</b>	609	473	449	427	95	142
<b>Cadres B</b>	429	288	266	259	58	85
<b>Cadres A</b>	95	83		76	17	25
<b>A H T</b>	5	5	5	4	1	1

A ces chiffres, il convient d'enlever les mois de réserve, qui selon les estimations de la Direction devraient être de 1 ou 2 mois pour les A, 4 à 6 pour les B et 8 à 10 pour les C. Pour mémoire en 2005 (réserve d'1 mois pour les B et 4 pour les C). Comme quoi **la TG s'attend à un mécontentement croissant des agents et à une augmentation des appels... Ne la décevons pas.**

#### Liste d'aptitude de C en B en 2006 :

- Prise en compte des notes chiffrées antérieures : 19 en 2003 et 2004.
- Prise en compte de la note 2005 : au moins la note de référence.
- Pas de lien systématique entre la note chiffrée 2005 et la sélection. (si on voit ce qui se passe pour les changements de grade on peut en douter).
- Exclusion des agents ayant une évolution négative de la note en 2005.

Au vu des critères précédents, le dossier sera ou non examiné, après quoi des agents pourront être sélectionnés.

#### Tableaux d'avancement 2006 :

- Mixage entre ancienneté et note chiffrée.
- Au moins 19 en 2003 et 2004 et la note de référence en 2005.
- Exclusion des agents ayant une évolution négative de la note en 2005.
- L'avis pour l'accès au grade supérieur figurant dans le compte rendu d'évaluation ne sera pas pris en compte.

#### Critères de sélection 2006 :

1 : Echelon par ordre décroissant.

2 : Dans un même échelon, évolution de la note 2005 par ordre décroissant.

3 : Dans un même échelon, à égalité d'évolution de note 2005, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

**La note est donc bien devenu l'élément déterminant pour le passage de grade**

A titre d'exemple il est intéressant de regarder les conséquences de la réforme sur le **passage d'ARP2 à ARP1**.

L'information et les chiffres sont ceux fournis par la DGCP. Les conditions requises sont ARP2 de 8<sup>ème</sup> échelon et 2 ans d'ancienneté dans le 8<sup>ème</sup> échelon au 31 12 2005 et les promotions prévisibles : 1381 agents.

Echelon	0,06	0,02	Note de ref	<b>Critères retenus pour le passage</b> 1 <sup>er</sup> critère : agents de 10 <sup>ème</sup> éch notés +0,06, +0,02 et note de référence. (512 agents). 2 <sup>ème</sup> critère : agents de 9 <sup>ème</sup> éch notés +0,06 (747 agents). 3 <sup>ème</sup> critère : agents de 9 <sup>ème</sup> éch notés +0,02 avec la + grande ancienneté (122 agents).
10	15	22	475	
9	747	1024	1128	
8	347	512	554	
Total	1109	1558	2157	

**TOUS LES AUTRES DEVRONT ATTENDRE**

4 : Possibilité de déroger à ce cadre à titre exceptionnel (agents très méritants, agents proches de la retraite) à condition de justifier le choix sur le PV de la CAP locale.

NOUS VOUS ENGAGEONS A VOUS CONNECTER SUR NOTRE SITE POUR ACCEDER AU DOSSIER COMPLET SUR LA NOTATION : [http://www.tresor.cgt.fr/35/article.php3?id\\_article=420](http://www.tresor.cgt.fr/35/article.php3?id_article=420) ET A VOUS INSCRIRE POUR RECEVOIR LES INFORMATIONS PAR MAIL EN CLIQUANT SUR L'IMAGE SUR LA PAGE D'ACCUEIL



**Soyez attentifs lors de la notation et n'hésitez pas à prendre contact avec notre section pour tout renseignement et aide.**

**Nous vous engageons à faire appel si vous n'avez pas +0,06 car sinon c'est à minima un blocage au changement de grade.**

**Dernière minute : le mouvement de mutation vient d'être connu : un départ et aucune arrivée dans le département.**